

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du jour



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2

WFP/EB.A/2015/5-E/2

19 mai 2015

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Comptes annuels vérifiés de 2014 (WFP/EB.A/2015/6-A/1)
- Nomination de trois membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2015/6-B/1/Rev.1)
- État d'avancement de l'examen du cadre de financement, y compris le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (WFP/EB.A/2015/6-C/1)
- Utilisation stratégique du Compte de péréquation des dépenses AAP du PAM (WFP/EB.A/2015/6-D/1)
- Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2015/6-E/1)
- Rapport annuel de l'Inspecteur général et Note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2015/6-F/1 et WFP/EB.A/2015/6-F/1/Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central et réponse de la direction du PAM (WFP/EB.A/2015/6-G/1 et WFP/EB.A/2015/6-G/1/Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des entrepôts et réponse de la direction du PAM (WFP/EB.A/2015/6-H/1 et WFP/EB.A/2015/6-H/1/Add.1/Rev.1)
- Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2015/6-I/1)
- Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier–31 décembre 2014) (WFP/EB.A/2015/6-J/1)
- Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (WFP/EB.A/2015/6-K/1)
- Politique de lutte contre la fraude et la corruption (WFP/EB.A/2015/5-E/1)

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES –
NEW YORK

Référence: AC/1896

Comité consultatif pour
les questions administratives et budgétaires

Le 18 mai 2015

Madame la Directrice exécutive,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les documents ci-après, que le Programme alimentaire mondial lui a présentés:

- Comptes annuels vérifiés de 2014 (WFP/EB.A/2015/6-A/1)
- Nomination de trois membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2015/6-B/1/Rev.1)
- État d'avancement de l'examen du cadre de financement, y compris le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (WFP/EB.A/2015/6-C/1)
- Utilisation stratégique du Compte de péréquation des dépenses AAP du PAM (WFP/EB.A/2015/6-D/1)
- Politique de lutte contre la fraude et la corruption (WFP/EB.A/2015/5-E/1)
- Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2015/6-E/1)
- Rapport annuel de l'Inspecteur général et Note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2015/6-F/1 et WFP/EB.A/2015/6-F/1/Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central et réponse de la direction du PAM (WFP/EB.A/2015/6-G/1 et WFP/EB.A/2015/6-G/1/Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des entrepôts et réponse de la direction du PAM (WFP/EB.A/2015/6-H/1 et WFP/EB.A/2015/6-H/1/Add.1/Rev.1)
- Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2015/6-I/1)
- Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2014) (WFP/EB.A/2015/6-J/1)
- Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (WFP/EB.A/2015/6-K/1)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir présenter le rapport complet, sous forme de document distinct, au Conseil d'administration du PAM à sa prochaine session, et communiquer dès que possible une version imprimée de ce document au Comité consultatif.

Veillez agréer, Madame la Directrice exécutive, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président
Carlos G. Ruiz Massieu

Mme Ertharin Cousin
Directrice exécutive
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68-70
Parco dei Medici
00148 Rome, Italie

p.j.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Ressources, questions financières et budgétaires

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les cinq rapports du Programme alimentaire mondial (PAM) ci-après, soumis au Conseil d'administration pour approbation:
 - a) Comptes annuels vérifiés de 2014 (WFP/EB.A/2015/6-A/1);
 - b) Nomination de trois membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2015/6-B/1/Rev.1);
 - c) État d'avancement de l'examen du cadre de financement, y compris le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (WFP/EB.A/2015/6-C/1);
 - d) Utilisation stratégique du Compte de péréquation des dépenses AAP du PAM (WFP/EB.A/2015/6-D/1); et
 - e) Politique de lutte contre la fraude et la corruption (WFP/EB.A/2015/5-E/1).
2. Le Comité consultatif était également saisi de neuf documents présentés au Conseil d'administration pour examen et d'un document présenté pour information (voir l'annexe). Lors de son examen des rapports, le Comité s'est entretenu avec le Sous-Directeur exécutif chargé du Département de la gestion des ressources et Directeur financier, le Directeur de la Division des finances et de la Trésorerie, l'Inspecteur général et le Commissaire aux comptes, qui lui ont communiqué des informations supplémentaires et des éclaircissements, dont les derniers parvenus sous forme de réponses écrites ont été reçus le 6 mai 2015. **Le Comité consultatif prend acte du travail important réalisé par le PAM, souvent dans des conditions difficiles, et l'encourage à poursuivre l'action qu'il mène dans l'exercice de son mandat.**
3. Ayant examiné les 15 rapports dont il est saisi, le Comité consultatif observe qu'il existe des chevauchements entre les documents, y compris entre ceux présentés pour approbation et ceux soumis pour examen au Conseil d'administration, ce qui a pour résultat de fragmenter la présentation des questions concernant les ressources, le budget et les finances. **Le Comité consultatif recommande que le Secrétariat du PAM revoie la présentation des documents soumis au Conseil d'administration pour la simplifier et faire en sorte de dresser un tableau plus cohérent des ressources et des questions budgétaires et financières.**

II. Compte annuels vérifiés de 2014

4. Le Comité consultatif note que le Commissaire aux comptes a rendu une opinion sans réserve au sujet des États financiers du PAM pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, indiquant que les vérifications menées n'ont fait apparaître aucune faiblesse ou erreur qui risquerait de compromettre l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des États financiers dans leur ensemble (WFP/EB.A/2015/6-A/1, section II, par. 8).
5. Dans son rapport, le Commissaire aux comptes formule deux recommandations, à savoir:
 - a) que le système de suivi utilisé pour inscrire en immobilisations les actifs d'une valeur supérieure au seuil de 5 000 dollars et pour procéder au classement des actifs pourrait être renforcé; et b) que le PAM pourrait continuer de renforcer le mécanisme permettant d'enregistrer rapidement les données dans le système, de manière à réduire le nombre d'écritures de régularisation après clôture et le nombre d'écritures tardives. Dans le

document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes", le Secrétariat du PAM indique qu'il accepte les recommandations et que leur mise en œuvre doit être terminée au mois de décembre 2015 (WFP/EB.A/2015/6-I/1). S'agissant de la première recommandation, le Secrétariat du PAM renforcera encore le système de suivi de la capitalisation des actifs, si le coût est raisonnable. Concernant la seconde recommandation, le Secrétariat examinera les procédures d'enregistrement des données et prendra les mesures nécessaires pour améliorer la rapidité de la saisie des données dans le système. **Le Comité consultatif recommande que le PAM applique dès que possible les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes.**

6. S'agissant des résultats financiers du PAM en 2014, la Directrice exécutive indique que le montant total des produits s'est élevé à 5 450,4 millions de dollars É.-U., en hausse de 914,6 millions de dollars, soit 20 pour cent, par rapport au montant de 2013. Il est signalé que cette progression est principalement due à l'augmentation de 1 009,4 millions de dollars des contributions en espèces, soit 26 pour cent de plus qu'en 2013. En 2014, les charges se sont chiffrées à 5 214,6 millions de dollars, en hausse de 699,8 millions de dollars, soit 16 pour cent, par rapport à 2013. L'exercice 2014 s'est donc soldé par un excédent de 235,8 millions de dollars, à comparer au montant de 21,0 millions de dollars en 2013. Il est en outre indiqué qu'au 31 décembre 2014, les actifs nets du PAM se montaient au total à 3 922,7 millions de dollars, confirmant la solidité de la situation financière d'ensemble (WFP/EB.A/2015/6-A/1, section I, par. 7, 8, 10, 15 et 16). Le Comité consultatif rappelle que le PAM avait enregistré des niveaux élevés de déficit en 2011 et 2012, et qu'il était parvenu à rétablir l'équilibre entre charges et produits en 2013 (voir WFP/EB.A/2014/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2, par. 8). **Le Comité consultatif note que l'amélioration des résultats financiers du PAM se poursuit en 2014 et ne doute pas que le Programme continuera à suivre de près ses résultats financiers et sa situation financière. Le Comité consultatif recommande que les comptes annuels vérifiés de 2014 soient approuvés.**

III. Nomination de trois membres du Comité d'audit

7. Dans le document WFP/EB.A/2015/6-B/1/Rev.1, la Directrice exécutive recommande la nomination en tant que membre du Comité d'audit des trois candidats ci-après, dont le mandat de trois ans débutera le 15 novembre 2015 et s'achèvera le 14 novembre 2018: M. Suresh Kana, Mme Elaine June Cheung et M. Omkar Goswami.
8. Selon le rapport, le mandat du Comité d'audit stipule que le souci de garantir une représentation géographique équitable entre dans les critères de sélection des membres du Comité d'audit, et qu'une attention particulière a été portée aux ressortissants de pays des listes A, B et C, compte tenu de la nationalité des deux autres membres du Comité (WFP/EB.A/2015/6-B/1/Rev.1, par. 5 et 7). À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le mandat prévoit également une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Comité d'audit et que ses membres doivent collectivement posséder des connaissances, des compétences et une expérience de haut niveau pertinentes. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe de respecter pleinement le principe d'une représentation géographique équitable lors de la sélection des membres du Comité d'audit. Le Comité recommande que la nomination des trois candidats en qualité de membres du Comité d'audit soit approuvée.**

IV. État d'avancement de l'examen du cadre de financement, y compris le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects

9. Dans le rapport intitulé "État d'avancement de l'examen du cadre de financement, y compris le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects", il est indiqué que cet exercice visera à accroître la prévisibilité du financement, améliorer la souplesse tout en veillant à préserver la rigueur financière, renforcer l'obligation redditionnelle et simplifier le cadre de gestion des ressources. Il y est précisé que trois principes fondamentaux demeureront inchangés, à savoir la nature volontaire du financement du PAM, le principe du recouvrement intégral des coûts et le suivi des dépenses liées à une contribution spécifique (WFP/EB.A/2015/6-C/1, par. 19 et 21).
10. Concernant l'examen du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects, il est rappelé dans le rapport que le Plan de gestion pour 2014–2016 prévoyait de revoir le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects suite aux observations formulées dans l'Examen quadriennal complet et à des fins d'harmonisation avec les Objectifs stratégiques et le Cadre de résultats de gestion. Il est indiqué en conclusion que le Secrétariat se penchera sur le niveau cible du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP) – qui représente actuellement quatre mois de dépenses AAP – en vue d'optimiser la résilience financière. Le résultat de cette étude pourrait conduire à envisager de modifier le niveau cible du compte (WFP/EB.A/2015/6-C/1, par. 29 et 72).
11. Il est rappelé au paragraphe 65 du rapport que les recettes du Fonds général proviennent principalement des intérêts perçus sur les portefeuilles de placement du PAM, les comptes bancaires et les comptes du marché monétaire, nets des coûts de gestion des placements. En réponse à la question qu'il avait posée, le Comité consultatif a été informé que le montant des intérêts accumulés durant la période 2012-2014 et crédités au Fonds général s'établissait comme suit:
 - 2012: 11,3 millions de dollars
 - 2013: 5,6 millions de dollars
 - 2014: 6,9 millions de dollars
12. **Le Comité consultatif recommande que le rapport intitulé "État d'avancement de l'examen du cadre de financement, y compris le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects", soit approuvé.**

V. Utilisation stratégique du Compte de péréquation des dépenses AAP du PAM

13. Dans le rapport intitulé "Utilisation stratégique du Compte de péréquation des dépenses AAP du PAM", il est indiqué que le Compte comptabilise la différence entre les recettes provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects et les dépenses AAP de l'exercice; le solde au 31 décembre 2014 était de 189,8 millions de dollars, soit 95,9 millions de dollars de plus que le niveau cible, fixé à quatre mois de dépenses AAP. Comme l'utilisation du solde doit être approuvée par le Conseil, le Secrétariat du PAM propose au Conseil, pour approbation, que l'excédent soit utilisé au profit du Compte d'intervention immédiate (CII), du Fonds pour le programme de promotion de la santé, et d'initiatives internes d'importance primordiale (WFP/EB.A/2015/6-D/1, par. 1 à 7).

⇒ *Compte d'intervention immédiate*

14. Il est proposé d'utiliser l'excédent du Compte de péréquation des dépenses AAP pour allouer au CII 50 millions de dollars pour 2015 afin que le PAM soit en mesure de disposer

en permanence d'une capacité interne de prêt minimale pour faire face aux situations d'urgence, qui lui permettrait de ne pas être tributaire de la disponibilité de contributions spécifiquement allouées au CII par les donateurs. Le rapport rappelle que le CII est un dispositif pluriannuel et multilatéral permettant d'allouer des prêts et des subventions pour faire face aux situations d'urgence et de prévenir des pénuries graves dans les situations où des vies sont menacées (WFP/EB.A/2015/6-D/1, par. 6 et 8). En réponse à sa question concernant le montant des prêts convertis en subventions, le Comité a été informé qu'en 2014, ce montant s'était établi à 30,46 millions de dollars.

15. Le rapport signale que le niveau cible du CII était de 70 millions de dollars durant la période allant de 2004 jusqu'à novembre 2014, date à laquelle il a été porté à 200 millions de dollars. En outre, il indique que ces dernières années, le solde effectivement disponible pour les projets est demeuré nettement inférieur au niveau cible; en effet, les contributions des donateurs au CII se sont établies à environ 50 millions de dollars par an, et en 2014, les soldes de clôture mensuels ont tout juste dépassé 15 millions de dollars en moyenne (WFP/EB.A/2015/6-D/1, par. 10).
16. À sa demande, le Comité consultatif a obtenu copie des soldes mensuels du CII pour 2014 et 2015; ceux-ci font apparaître une augmentation des contributions au CII au début de 2015, due au fait que les contributions reçues en janvier 2015 incluent la dernière tranche de deux contributions pluriannuelles.

Solde d'ouverture (en dollars)				14 122 910
2014	Allocation	Remboursement	Contributions	Solde de clôture
Janvier	34 212 149	(32 984 580)	3 445 200	16 340 541
Février	29 510 912	(14 653 384)	9 168 689	10 651 702
Mars	5 470 052	(10 102 899)	6 821 109	22 105 658
Avril	16 728 509	(19 510 699)	5 489 981	30 377 829
Mai	29 263 385	(6 238 765)	12 921 657	20 274 866
Juin	13 746 573	(6 617 241)	10	13 145 544
Juillet	9 829 125	(7 722 568)	–	11 038 988
Août	19 676 922	(12 736 534)	–	4 098 599
Septembre	2 962 106	(5 164 962)	5 473 439	11 774 895
Octobre	14 698 939	(4 183 548)	9 142 497	10 402 001
Novembre	–	(4 279 821)	–	14 681 822
Décembre	5 934 576	(8 392 288)	668 449	17 807 983
Total général	182 033 248	(132 587 290)	53 131 031	
Solde d'ouverture (en dollars)				17 807 983
2015	Allocation	Remboursement	Contributions	Solde de clôture
Janvier	5 515 043,00	(6 569 999,98)	24 223 931,92	43 086 872,37
Février	6 955 053,00	(4 909 478,74)	6 316 753,61	47 358 051,72
Mars	11 520 339,00	1 394 931,40	5 424 011,60	39 866 792,92
Avril	12 426 478,47	(19 127 178,85)	5 417 118,10	51 984 611,40
TOTAL	36 416 913,47	(29 211 726,17)	41 381 815,23	

17. Le Comité consultatif observe que durant les premiers mois de 2015, le montant du solde du CII a globalement augmenté par rapport à 2014. À sa demande, le Comité a reçu des éclaircissements quant au sens de l'expression "niveau cible du CII", qui pouvait se référer au montant des contributions annuelles au CII, ou bien au solde disponible à détenir en permanence sur ce compte; le Comité a toutefois été informé qu'en 2014, le montant des contributions annuelles et le solde disponible avaient chacun été très largement inférieurs aux niveaux cibles, ancien et nouveau. **Le Comité consultatif relève que l'expression "niveau cible du CII" manque de clarté et encourage le Secrétariat à en préciser la définition lorsque le Conseil d'administration examinera ce rapport.**

⇒ *Fonds pour le programme de promotion de la santé*

18. Le Secrétariat propose d'utiliser l'excédent du Compte de péréquation des dépenses AAP pour allouer 10 millions de dollars en 2015 à la création d'un fonds pour le programme de promotion de la santé qui appuierait les activités en faveur du bien-être du personnel dans les lieux d'affectation hors Siège lorsque d'autres sources de financement ne pourraient être garanties. Le rapport indique que le PAM a le devoir de prendre soin de son personnel et que, à ce titre, il est notamment tenu de mettre à disposition des locaux sécurisés et d'autres installations et services contribuant à ce que l'on qualifie de "bien-être du personnel". Le transfert de 10 millions de dollars constituerait le capital de départ du Fonds; dans le Plan de gestion pour 2016-2018, le Secrétariat proposerait ensuite un système visant à assurer durablement le financement des services axés sur le bien-être à partir du budget AAP et des budgets des projets (WFP/EB.A/2015/6-D/1, par. 6, 15, 17 et 18).

19. En réponse à la question qu'il avait posée, le Comité consultatif a été informé des avantages que présenterait la création d'un fonds spécifique pour la promotion de la santé: a) s'agissant des financements requis, les besoins tendent à couvrir une période à cheval sur deux ou plusieurs années; b) en matière de promotion de la santé, les besoins peuvent surgir brusquement, comme au Népal ou au Yémen, et exiger alors une attention et des investissements immédiats; et c) un fonds séparé permet, le cas échéant, de recevoir des remboursements. Le Comité a également appris qu'auparavant, ces besoins étaient couverts par le budget AAP ou par les budgets des projets, mais il s'agissait là de solutions ponctuelles motivées davantage par la disponibilité des ressources que par une hiérarchisation des besoins en matière de promotion de la santé du personnel.

⇒ *Initiatives internes d'importance primordiale*

20. Enfin, il est proposé d'utiliser l'excédent du Compte de péréquation des dépenses AAP pour allouer 18 millions de dollars en 2015 à quatre initiatives internes d'importance primordiale conçues pour appuyer l'initiative visant à adapter la structure du PAM à sa mission, un processus de renforcement organisationnel lancé en 2012. Le montant restant, estimé à 17 millions de dollars, sera alloué aux initiatives internes d'importance primordiale de 2016 qui seront présentées dans le Plan de gestion pour 2016-2018 et soumises au Conseil pour approbation à sa deuxième session ordinaire en novembre 2015 (WFP/EB.A/2015/6-D/1, par. 6, 7 et 20).

21. Les quatre initiatives pour lesquelles un financement sera nécessaire en 2015 consistent à: a) doter le personnel du PAM des capacités et des compétences voulues pour appuyer la montée en puissance des interventions d'urgence et définir des approches à plus long terme du problème de la faim (2,6 millions de dollars); b) prêter concours à des bureaux de pays afin qu'ils soient mieux à même d'aider les gouvernements à accroître les capacités nationales mobilisées pour éliminer la faim (1,0 million de dollars); c) faire progresser la mise au point et la transposition à plus grande échelle de la plateforme institutionnelle concernant les transferts monétaires et les bons (7,9 millions de dollars); et d) renforcer les capacités du

PAM en matière de collecte et d'utilisation de données factuelles afin d'améliorer la prise de décisions (6,5 millions de dollars) (WFP/EB.A/2015/6-D/1, par. 27).

22. **Le Comité consultatif recommande que le rapport intitulé "Utilisation stratégique du Compte de péréquation des dépenses AAP du PAM" soit approuvé, y compris les transferts proposés à partir de ce Compte, à savoir: 50 millions de dollars au profit du CII; 10 millions de dollars en vue de créer un fonds pour le programme de promotion de la santé; et 18 millions de dollars pour financer des initiatives internes d'importance primordiale en 2015.**

VI. Politique de lutte contre la fraude et la corruption

23. Dans le document WFP/EB.A/2015/5-E/1, le PAM présente au Conseil d'administration, pour approbation, une version révisée de sa politique de lutte contre la fraude et la corruption. Elle décrit les mesures prévues pour lutter contre la fraude et la corruption, et notamment celles portant sur les systèmes de contrôle interne, les obligations des contractants, le devoir de vigilance lors du recrutement, la prévention des conflits d'intérêts, la vérification externe, et le Bureau de l'Inspecteur général. La version révisée de la politique décrit également les rôles et responsabilités des fonctionnaires du PAM et des autres membres du personnel, ainsi que les procédures de signalement et d'enquête. **Le Comité consultatif recommande que le document révisé intitulé "Politique de lutte contre la fraude et la corruption" soit approuvé.**

ANNEXE

Rapports présentés au Comité consultatif pour examen:

- Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2015/6-E/1)
- Rapport annuel de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2015/6-F/1)
- Note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2015/6-F/1/Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central (WFP/EB.A/2015/6-G/1)
- Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central (WFP/EB.A/2015/6-G/1/Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des entrepôts (WFP/EB.A/2015/6-H/1)
- Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des entrepôts (WFP/EB.A/2015/6-H/1/Add.1/Rev.1)
- Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2015/6-I/1)
- Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2014) (WFP/EB.A/2015/6-J/1)

Rapports présentés au Comité consultatif pour information:

- Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (WFP/EB.A/2015/6-K/1)